

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
PROCES-VERBAL**

**de la réunion du CONSEIL DE COMMUNAUTE du 04 décembre 2008
aux Allagouttes à Orbey**

La réunion présidée par M. BLEU, Président, est ouverte à 17h30.

Secrétaire de séance : Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Étaient présents, MM. les délégués titulaires et délégués suppléants suivants :

AMMERSCHWIHR	FRITSCH Jean-Marie, Délégué	présent
	GRONDAHL François, Délégué	excusé
	MEYER Dominique, Délégué suppléant	présent
FRELAND	BARLIER J-Louis, Délégué	présent
	THOMANN Martine, Déléguée	présente
KATZENTHAL	TISSERAND Nicole, Déléguée	présente
	GRANDJEAN Jean-Jacques, Délégué	présent
KAYSERSBERG	STOLL Henri, Délégué	présent
	GRASS Françoise, Déléguée	présente
	RAUCH Jean-Jacques, Délégué	excusé
	BOOTZ Guy, Délégué	présent
	GOERG Jean-Marc, Délégué suppléant	présent
KIENZHEIM	FRITSCH Joseph, Délégué	présent
	MAUERER Jean-François, Délégué	excusé
	LEIBER-FALLER Théo, Délégué suppléant	présent
LABAROCHE	ANDRES Bernard, Délégué	présent
	WAWRETSCHKA Henri, Délégué	présent
LAPOUTROIE	MULLER Jean-Marie, Délégué	présent
	PERRIN Patrice, Délégué	présent
LE BONHOMME	BLEU Roger, Délégué	présent
	BOTTINELLI Jean-François, Délégué	présent
ORBAY	JACQUEY Guy, Délégué	excusé
	BALTHAZARD Antoine, Délégué	présent
	DUPONT Rose-Blanche, Déléguée	présente
	OLRY Chantal, Déléguée	présente
	MAIRE Rémi, Délégué suppléant	présent
SIGOLSHEIM	SPEITEL Thierry, Délégué	présent
	FRITSCH Michel, Délégué	présent

Étaient présents :

M. GAU Bernard, Délégué suppléant de Fréland
M. Robert CLAUDEPIERRE, Délégué suppléant du Bonhomme
Mme GSCHAEDLER Agnès, Déléguée suppléante de Sigolsheim
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale – Communauté de Communes
M. Thomas MARION, Responsable Assainissement – Communauté de Communes
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement – Communauté de Communes
M. Yannick GERIG, Agent de Développement – Communauté de Communes
Mme Stéphanie GROELLE-KLING, Responsable des services OM et RH – Communauté de Communes

Excusés :

Mme Yvette KLEE, Déléguée suppléante de Katzenthal
M. BRUN Charles, Délégué suppléant de Labaroche
Mme BOHRHAUER Joëlle, Déléguée suppléante de Lapoutroie
M. Éric LEMPREUR, Agent de Développement – Communauté de Communes

PUBLICITE

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 27 novembre 2008
- Publication par voie de presse : Journaux DNA et L'ALSACE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 2 octobre 2008

2. Communications du Président

3. Rapports de Commissions

3.1 Commission « Déchets », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-Président

3.1.1 Validation du contrat « projet déchets 2010 »

- Validation des actions préconisées dans ce cadre
- Optimisation des déchetteries de la Vallée
- Suppression des deuxièmes tournées à compter du 01/01/2010
- Validation du principe de facturation des apports en déchetterie
- Validation du système de collecte en « levée-embarquée » et des sacs

3.1.2 Ouverture aux particuliers des créneaux horaires réservés aux professionnels

3.1.3 Validation des tarifs de location de poubelles et de ventes de composteurs, de pièces détachées et de coupons pour les professionnels

3.1.4 Avenant au marché SCHROLL dans le cadre de la convention EcoFolio

3.2 Commission « Animation & Solidarité », rapporteur M. FRITSCH, Vice-Président

3.2.1 Demandes de subventions

3.2.2 Contrat CEJ : signature du volet « Jeunesse »

3.2.3 DSP Petite Enfance : avenant financier à la convention

3.2.4 Médiathèque – Augmentation du tarif d'abonnement « Livres adultes » et étendue des tarifs réduits aux bénéficiaires des minima sociaux

4. Administration Générale

4.1 Action sociale de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg : validation du contour de l'action sociale et de la gestion par l'association «œuvres sociales du personnel de la CCVK et du SMALB »

4.2 Conventions relatives à l'envoi dématérialisé de documents à la Trésorerie :

- États de paye
- Délibérations et arrêtés, pièces justificatives de dépenses et recettes
- Pièces de passation des marchés publics
- Factures et pièces d'exécution des marchés publics

4.3 Délégation au Président : Encaissement des indemnités de sinistres

4.4 Itinéraire Cyclable Kientzheim - Kaysersberg : acquisition d'une parcelle de vignes à la SAFER

5. Finances

5.1 Acceptation du fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque

5.2 Décisions Modificatives aux budgets AG et Assainissement Vignoble

5.3 Convention pour l'accèsion sociale à la propriété dans le cadre du PASS'FONCIER

6. Assainissement

6.1 Annulation de la décision du 02/10/2008 portant sur l'approbation de l'avenant au marché « Travaux d'assainissement sur chemin de l'Altenbach à Lapoutroie » passé avec la sté OLRV

6.2 Contrat pluriannuel « assainissement Montagne » avec l'Agence de l'Eau

6.3 Assainissement AKKS - Avenant au marché de construction du bassin de stockage vendanges

7. Personnel

7.1 Rémunération à M. JACECZKO - stagiaire assainissement

7.2 Création d'un poste de puéricultrice cadre de santé supérieure et suppression du poste de puéricultrice cadre de santé

8. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

8.1 Marchés et avenants :

- Liste des MAPA conclus
- Avenant au marché « Contrôles des réseaux » passé avec la sté CRISCO

9. Informations et divers

9.1 CR du Groupe de Travail Mobilité : Étude sur les déplacements et la mobilité - rendu de l'étude et propositions d'actions

9.2 Renoncement à l'organisation d'une cérémonie de vœux

9.3 Conseils de Communauté - Calendrier 2009

Monsieur BLEU ouvre la séance à 17h30 en souhaitant la bienvenue à tous les membres et invités.

Monsieur BLEU propose aux Délégués d'approuver l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir, la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité et l'approbation de la liste des membres qui la compose et ajoute que s'ils sont d'accord, ce point sera traité lors des points relatifs à la Commission « Animation & Solidarité ».

Cet ajout est adopté à l'unanimité.

Le Président poursuit l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 2 octobre 2008

Le Procès-verbal a été transmis avec l'invitation au Bureau.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 2 octobre 2008.

2. Communications du Président

Anniversaires :

Monsieur	ANDRES	Bernard	12/11/1952	56 ans
Monsieur	MEYER	Dominique	14/11/1960	48 ans
Madame	BOHRHAUER	Joëlle	19/11/1957	51 ans
Monsieur	BLEU	Roger	24/11/1946	62 ans
Monsieur	CLAUDEPIERRE	Robert	28/11/1941	67 ans
Monsieur	BRUN	Charles	10/12/1942	66 ans

3. Rapports de Commissions

3.1 Commission « Déchets », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-Président

M. BLEU cède la parole à M. WAWRETSCHKA pour le compte-rendu de la Commission « Déchets » qui s'est tenue le 18 novembre dernier ainsi que pour les points relatifs aux « ordures ménagères ».

A. Point sur le projet « déchets 2010 »

Rappel des différentes étapes de la réflexion en 2008 :

- Juin : Validation par le président, les vice-présidents et les maires des 10 communes des objectifs (service, coûts, environnement)
 Juillet et août : Élaboration du diagnostic (consultable sur l'intranet de la CCVK)
 12 septembre : Présentation du diagnostic à l'ensemble des conseillers municipaux
 17 octobre : Ateliers de réflexion (élus, agents, usagers, partenaires, prestataires...) qui ont abouti à la proposition de 162 actions proposées
 19 novembre : Priorisation des actions par le Président, les Vice-présidents et les Maires

- Validation des actions préconisées dans le cadre du « projet déchets 2010 » (Point 3.1.1)

Lors de la réunion du 19 novembre 2008, les actions décrites ci-dessous ont été sélectionnées par les Élus :

Principes	Actions concrètes
CONSOMMATION	
Favoriser les circuits courts, l'achat local	Créer un guide "consommer local"
Aider au choix et à l'achat d' « éco produits » tant au niveau de la conception qu'au niveau de l'emballage	Agir au niveau individuel en développant une communication locale, une sensibilisation scolaire
Profiter d'événements ponctuels pour communiquer	Demander aux communes de sensibiliser les nouveaux arrivants lors des réunions d'accueil (informer sur le système en place dans la vallée + inciter à utiliser des produits locaux)
REUTILISATION	
Encourager la réparation, la seconde vie	Installer une benne spécifique « Espoir » sur les déchèteries
Encourager la réutilisation	Favoriser l'utilisation de vaisselle réutilisable pour les associations dans les salles des fêtes (et notamment les verres – par exemple d'un stock de verres réutilisables par la CCVK pour le prêt aux associations)
TRI	
Rendre obligatoire la collecte sélective dans les manifestations / lieux publics	Ajouter une caution dans la location des salles des fêtes pour le tri des déchets.
BIODECHETS	
Diminuer la collecte des biodéchets/déchets verts	Créer des zones de compostage / broyage au niveau de la CCVK

VALORISATION	
Utiliser les compétences des professionnels en activité sur le territoire en matière de recyclage	Revoir le recyclage des déchets verts avec un agriculteur local pour éviter les transports

M. STOLL expose le principe du « verre consigné » lors du marché de Noël à Kayersberg. M. FRITSCH propose que chaque commune teste ce principe avec une association, pour une manifestation.

Ce point nécessitant une délibération du Conseil, M. WAWRETSCHKA cède la parole au Président.

Le Conseil de Communauté valide, à l'unanimité des membres présents, les actions préconisées dans le cadre du contrat « projet Déchets 2010 » comme exposées ci-dessus.

M. WAWRETSCHKA poursuit le compte-rendu.

- Validation du principe de facturation aux communes de leurs apports en déchetterie

Les apports des communes en déchetterie sont estimés entre 5 et 10% des apports globaux. Or, actuellement, ils ne sont pas facturés et n'incitent pas les communes à réfléchir à d'autres solutions.

Arrivée de M. SPEITEL.

Le Vice-président laisse la parole à M. BLEU pour la procédure de vote.

M. BLEU précise que les communes apportent également leur aide au service et qu'il y aura un bilan à faire.

M. FRITSCH propose que l'on ne facture qu'une partie des apports et non pas la totalité.

M. BALTHAZARD estime que les déchets font partie du domaine public et par conséquent il doit s'agir d'un service public, dont le coût n'a pas à être supporté par les communes.

M. BOOTZ est d'accord mais ajoute que les communes qui font un effort de tri, ne seront pas valorisées.

M. BLEU fait procéder au vote.

Le Conseil de Communauté approuve, à 20 voix POUR et 4 voix CONTRE (MM. BALTHAZARD et MAIRE, Mmes OLRV et DUPONT), le principe de facturation des apports en déchetterie, aux communes.

M. WAWRETSCHKA poursuit le compte-rendu.

- Validation du système de collecte en « levée-embarquée » et des sacs

➤ **Collecte :**

Choix d'un mode de collecte mixte pour répondre au mieux aux particularités du territoire : combinaison de la levée embarquée avec les sacs prépayés.

- Système du « Levée embarquée »

Principe : il s'agit de comptabiliser le nombre de fois où la poubelle est présentée à la collecte.

Mise en œuvre : les usagers doivent s'équiper de bacs identifiés grâce à une puce ou un code barre.

Effet incitatif : il va y avoir un effet sur le volume du bac + sur le nombre de présentations

Avantages : relativement simple à mettre en œuvre, moins complexe que la pesée.

- Système des « sacs prépayés » : pour les écarts et l'habitat collectif

Principe : il s'agit de ne collecter que des sacs estampillés CCVK

Mise en œuvre : les usagers doivent acheter des sacs à la CCVK incluant le coût de traitement

Effet incitatif : effet sur le volume du sac + sur le nombre de sacs achetés

Avantages : très simple à mettre en œuvre, répond aux particularités des écarts et des collectifs

➤ Déchetterie :

Aménagement des déchetteries avec système de pesée des déchets les moins « désirés » (ex : encombrants, déchets verts...).

Principe : il s'agit de peser et facturer les déchets arrivant en déchetterie

Mise en œuvre : les déchetteries doivent être équipées de balance et l'accès doit se faire par le biais de badge d'identification ; le ré-investissement nécessaire dans les déchetteries conforte le besoin d'une réflexion sur leur nombre.

Avantages : ce système permet d'éviter le transfert des déchets de la poubelle à la déchetterie et d'amener les usagers à réfléchir à leur production de déchets.

Ces systèmes de collecte seront soumis à une étude l'an prochain.

M. ANDRES souhaite que dans les écarts il soit prévu des conteneurs pour la collecte des sacs afin d'éviter les risques d'éventration.

M. BLEU rappelle qu'il a été collecté 609 kg de déchets, par habitant, cette année. Les ordures ménagères résiduelles quant à elles, représentent 263 kg par habitant, par an.

Il fait part également des objectifs que la CCVK souhaite atteindre, à une échéance de 3 ans de fonctionnement (fin 2012) : le cumul du poids de déchets (incinérables + enfouissement) et d'OMR ne doit pas dépasser les 200 kg par habitant et par conséquent, passer de 45% de valorisation à au moins 60%.

M. STOLL insiste sur l'importance de diminuer le volume des déchets incinérables et à enfouir polluent notre air et nos sols.

M. BLEU prend la parole pour faire procéder au vote.

Le Conseil de Communauté approuve les principes suivants :

- pour la collecte, les systèmes de « levée embarquée » et des « sacs prépayés »
- pour les déchetteries, le système de pesée des déchets

Et dit que les objectifs à atteindre pour fin 2012 sont :

- 160 kg/hab d'OMR
- 60 % de valorisation matière
- 200 kg/hab de déchets enfouis et/ou incinérés

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

M. WAWRETSCHKA poursuit le compte-rendu.

B. Synthèse des Groupes de Travail

B1. Déchetteries

- Optimisation des déchetteries de la Vallée

Les diagnostics établis par M. PERRIN, stagiaire au service « Déchets » et par SITA ont mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements sur l'ensemble des déchetteries, notamment en terme de sécurité et de service rendu (certains déchets ne pouvant être collectés partout).

La déchetterie présentant le plus de dangers et dont le maintien se justifie le moins aujourd'hui est celle de Katzenthal, c'est pourquoi il est proposé de la fermer en priorité.

Concernant les autres déchetteries, dans un souci d'optimisation de leur gestion et d'amplitude de service (plages horaires plus importante, meilleures conditions de collecte,...), il est préconisé de maintenir 2 ou 3 déchetteries sur l'ensemble du territoire.

M. WAWRETSCHKA émet l'idée de mettre en place une déchetterie mobile ou d'une benne à encombrants que l'on mettra à disposition, une fois par an.

M. ANDRES s'interroge sur le gain écologique que l'on peut tirer du fait que les Barotchés se déplacent à Orbey pour jeter leurs déchets.

M. BLEU souhaite que l'on innove dans le domaine des déchets et émet la possibilité de travailler avec la commune de Colmar. Il demande également que des solutions pour les déchets verts soient trouvées.

M. WAWRETSCHKA précise que les 3 déchetteries les plus importantes ramassent 89% de la totalité des déchets collectés puis il laisse la parole à M. BLEU pour la procédure de vote.

Le Conseil de Communauté approuve, par 21 voix POUR, 3 voix CONTRE (M. BARLIER et Mmes THOMANN et GRASS) et 1 ABSTENTION (M. ANDRES) :

- la fermeture définitive de la déchetterie de Katzenthal à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- le principe de maintenir 2 ou 3 déchetteries sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. WAWRETSCHKA poursuit le compte-rendu.

- Ouverture aux particuliers des créneaux horaires réservés aux professionnels
(Point 3.1.2)

Il a été constaté que les professionnels sont très peu nombreux à utiliser les créneaux d'ouverture qui leur sont réservés (en moyenne 1 par heure).

La commission propose que les heures d'ouverture dédiées aux professionnels soient étendues aux particuliers à compter du 1^{er} janvier 2009.

Il s'agit donc d'étendre les créneaux horaires des mardis et mercredis de 13h à 17h dans les déchetteries d'Orbey et de Kaysersberg, aux particuliers.

M. BLEU prend la parole pour la procédure de vote.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, l'ouverture des créneaux réservés aux professionnels, à savoir les mardis (déchetterie de Kaysersberg) et mercredis (déchetterie d'Orbey) de 13h à 17h, aux particuliers, à compter du 1^{er} janvier 2009.

M. WAWRETSCHKA poursuit le compte-rendu.

- Désignation d'un élu responsable par commune

Afin que les consignes soient mieux appliquées sur les déchetteries, il est proposé que chaque commune désigne un élu responsable chargé de veiller au bon fonctionnement dans les déchetteries et de faire remonter les dysfonctionnements éventuels à la CCVK.

- Désignation d'un agent de déchetterie

Il sera également demandé aux communes, mettant du personnel à disposition de la CCVK sur les déchetteries, de désigner un agent permanent. La rotation des agents ne permet pas de répondre aux exigences liées au poste.

- Identification en déchetterie

Il a été annoncé qu'une carte d'accès aux déchetteries serait jointe aux prochaines factures afin de limiter l'accès des non résidents de la CCVK. Néanmoins, cette proposition ne sera pas retenue en 2009 puisqu'elle s'intègre dans le cadre du projet « déchets 2010 ».

B2. Biodéchets

Le Bureau d'Étude INDDIGO a été retenu pour l'étude de collecte des biodéchets auprès des gros producteurs.

Les 2 premières étapes de l'étude ont d'ores et déjà été restituées, à savoir l'étude des gisements (2 octobre 2008) et les différentes hypothèses de scénarii (21 octobre 2008).

La dernière phase, à savoir la validation des scénarii par le comité de pilotage est prévue pour le 8 décembre 2008.

Les présentations des restitutions sont disponibles sur l'intranet.

C. Suppression des tournées supplémentaires en été ainsi que des deuxièmes tournées, à compter du 01/01/2010

Dans le contexte actuel de développement durable où l'on affiche une volonté de minimiser les déplacements et d'inciter à la réduction des déchets, il n'est pas cohérent de maintenir la deuxième tournée dans les communes d'Ammerschwihir, de Kaysersberg, de Labaroche et d'Orbey ni la tournée d'été dans les communes de Fréland, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey écarts. Ceci permettra en plus d'avoir une homogénéité sur l'ensemble du territoire de la CCVK.

Le Président prend la parole pour la procédure de vote.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents :

- la suppression de la deuxième tournée de collecte dans les communes d'Ammerschwihr, de Kaysersberg, de Labaroche et d'Orbey, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- la suppression de la deuxième tournée en été dans les communes de Fréland, de Lapoutroie, du Bonhomme et d'Orbey écarts, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. WAWRETSCHKA poursuit le compte-rendu.

D. Diagnostic sur les conteneurs d'apport volontaire (SCHROLL)

La société SCHROLL a relevé quelques conteneurs qui mériteraient d'être remis en peinture. La commission propose que les communes s'occupent de la remise en peinture de ces conteneurs aux frais de la CCVK. Un courrier parviendra aux communes concernées.

De plus, l'acquisition de 3 conteneurs pour la commune de Kaysersberg sera inscrite au budget 2009.

E. Modification du règlement de collecte

Suite à l'intégration de la collecte des métaux dans les conteneurs d'apport volontaire, la réactualisation du règlement de collecte, par voie d'arrêté, est indispensable.

F. Chiffres clés des 3 premiers trimestres (par rapport aux 3 premiers trimestres 2007)

- Apports en déchetterie : + 6,94%
- CAV Verre : - 6,61%
- CAV Papiers/Cartons/
Plastiques/Métaux : + 1,57%
- Incinération : - 4,89%

G. Informations et divers

➤ **Cas des professionnels dans les écarts**

Certains professionnels situés dans les écarts bénéficient du même tarif de redevance que les particuliers. La commission ne souhaite pas la création d'un forfait supplémentaire spécifique pour l'instant mais propose de régler le problème dans le cadre du projet « déchets 2010 ».

➤ **DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)**

Une réflexion nationale est actuellement en cours pour développer cette filière. Dans cette attente, les collectivités ont la possibilité de collecter ces déchets à leurs frais. Mais, avant d'envisager cette récupération qui reviendrait à environ 5000€, la commission propose que soient étudiées plus en détail les différents partenariats possibles avec les établissements hospitaliers de Vallée ainsi que les pharmacies.

➤ **Conteneurs lors des manifestations collectives**

Un courrier sera envoyé aux communes leur demandant de prévoir systématiquement des bacs de tri lors de toutes les manifestations collectives. La Communauté de Communes pourra mettre des bacs à disposition.

➤ **Cartouches d'imprimantes**

Des bacs de récupérations des cartouches d'imprimantes seront placés sur les déchetteries de Kaisersberg et d'Orbey au profit de la Ligue contre le Cancer.

L'acquisition de ces 2 bacs revient à 300€.

➤ **Tarifs** (Point 3.1.3) : Validation des tarifs de location de poubelles et de ventes de composteurs, de pièces détachées et de coupons pour les professionnels, à compter du 1^{er} janvier 2009

- Location de poubelles :

Tarif de location	35L	50L	80L	120L	240L	660L	1000L
Annuel	6,48 €	8,28 €	12,72€	18,36€	30 €	64,08 €	91,56 €
Mensuel	0,54 €	0,69 €	1,06 €	1,53 €	2,50 €	5,34 €	7,63 €

- Vente (or opérations promotionnelles) des composteurs bois et plastique :

Composteur bois 600 l : 28 Euros

Composteur plastique 400 l : 22 Euros

- Vente des pièces détachées (pose comprise) :

	Tarif de vente en Euros
Couvercle insonorisé (80 litres)	15,00
Roue diam. 200 (80 litres)	10,00
Axe de roue (80 litres)	10,00
Couvercle insonorisé (120 litres)	18,00
Roue diam. 200 (120 litres)	10,00
Axe de roue (120 litres)	11,00
Couvercle insonorisé (240 litres)	23,00
Roue diam. 200 (240 litres)	10,00
Axe de roue (240 litres)	14,00
Couvercle 1000 litres	146,00
Couvercle 660 litres	110,00
Roulette avec frein bacs 4 roues D160	25,00
Roulette libre D200	30,00
Roulette avec frein D200	25,00
Bouchon de vidange + joint	30,00

- Vente des coupons pour les professionnels :

Conditions tarifaires :

- Gravats : 15 € le m³
- Encombrants : 40 € le m³
- Ferrailles : 3 € le m³
- Végétaux : 15 € le m³
- Cartons/papiers : 3 € le m³
- Bois : 25 € le m³

↳ Le paiement prendra la forme de bons à partir de 0,25 m³ à prépayer à la CCVK.

Conditions quantitatives :

- ↳ Chaque apport sera limité à 2m³
- ↳ La limite annuelle de dépôt par professionnel, tous déchets confondus, est fixée à 100m³

M. BLEU fait procéder au vote.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, les tarifs de location de poubelles, de ventes de composteurs, de pièces détachées et de coupons pour les professionnels, comme indiqués ci-dessus.

M. WAWRETSCHKA poursuit le compte-rendu.

3.1.4 Avenant au marché SCHROLL dans le cadre de la convention Ecofolio

Par délibération en date du 29 février 2008, le Conseil de Communauté a approuvé la signature de la convention avec l'éco-organisme EcoFolio.

EcoFolio s'engage ainsi à apporter à la Collectivité des soutiens financiers pour les déchets issus des imprimés visés par l'article L.541-10-1 du Code de l'environnement mais aussi un accompagnement technique et méthodologique à la communication.

Cette convention impose à la CCVK d'intégrer dans le contrat de reprise des Journaux/Revue/Magazines (JRM), souscrit avec la société SCHROLL, les obligations suivantes qui feront l'objet d'un avenant au marché :

- le respect de la sorte 1.11 pour les livraisons de JRM ;
- la délivrance d'un certificat de recyclage conforme au modèle de la Convention ;
- la possibilité pour EcoFolio de procéder à des contrôles, sur pièces et sur place, destinés à s'assurer du recyclage effectif des JRM de la sorte 1.11 ;
- l'utilisation des outils de traçabilité et de reporting fournis par EcoFolio.

Le Président fait procéder au vote.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, l'établissement d'un avenant au marché avec la société SCHROLL pour y intégrer les 4 obligations citées ci-dessus et **autorise** le Président à signer ce document.

3.2 Commission « Animation & Solidarité », rapporteur M. FRITSCH, Vice-Président

Le Président passe la parole à M. FRITSCH pour le compte-rendu de la Commission « Animation & Solidarité » qui s'est tenue le 19 novembre 2008.

A. Demandes de subvention (Point 3.2.1)

Enveloppe 2008 : 10.000€

Subvention déjà attribuées au titre de l'année 2008 : 7.600€ soit un solde disponible de 2.400€

- **Association Jeukado** pour l'organisation du salon du jeu et du jouet à Kaysersberg.

Date : 16 novembre 2008

Budget : 500€

Subvention sollicitée : 300€

Proposition de la commission : avis favorable à concurrence 250€

- **École de Musique de la Vallée de Kaysersberg - Budget 2009** pour un stage de chant et de danse de la Renaissance suivi d'un bal. Stage ouvert à tous les choristes de la Vallée. Intervention de musiciens confirmés. Rencontre entre tous les musiciens de la Vallée.

Dates : 7, 8, février, 21 mars et 18 avril 2009

Budget : 2.312,30€

Subvention sollicitée : 1.156,15€

Proposition de la commission : Avis favorable (participation financière des adultes demandée)

- **Lycée de Ribeuwillé** pour les sorties culturelles de l'année 2009. Demande la reconduction de la subvention attribuée les années précédentes soit 800€

Proposition de la commission : Avis favorable

Ces attributions de subvention nécessitent une décision du Conseil, M. FRITSCH cède donc la parole à M. BLEU.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents :

- le versement d'une subvention d'un montant de 250,00 euros à l'association JEUKADO ;
- l'inscription au Budget Primitif 2009 des subventions de 1156,15 € à l'EMVK et 800,00 € au lycée de Ribeuwillé.

M. FRITSCH poursuit le compte-rendu.

B. Synthèse des travaux des Groupes de Travail

GT "Médiathèque et action culturelle" – Réunion du 30 mai 2008

- Examen des demandes de subventions culturelles en instance
- EMVK : Echanges l'application du Schéma Départemental pour l'enseignement artistique. Ce sujet a été ré abordé au cours de 2 réunions des maires + adjoints aux affaires culturelles (26/06/08 et 25/09/08). L'EMVK finalise une proposition de demande de participation aux communes et engage parallèlement une réflexion sur une réorganisation en profondeur (cours collectifs...)

GT "Petite Enfance -Enfance – Jeunesse" – Réunion du 9 juillet 2008

- État des lieux de la politique jeunesse 2002/2008
- Propositions d'orientations de la politique jeunesse intercommunale et des moyens nécessaires à sa réalisation.

Ces propositions ont été validées par le Conseil de Communauté du 30 juillet 2008

GT "Accessibilité" – Réunion du 15 octobre 2008

- Présentation des obligations de la loi "Handicap" du 11 février 2005
- Préparation de la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit (article 45) que toutes les communes doivent élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, avec pour les communes et intercommunalités de plus de 5 000 habitants, l'instauration d'une commission communale (ou intercommunale) pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette commission est Intercommunale (article 46) dès lors que la compétence en matière de transports ou en matière d'aménagement du territoire est exercée par un établissement public de coopération intercommunale ; ce qui est le cas dans notre Vallée.

Il est proposé de créer une Commission Intercommunale d'Accessibilité qui sera composée d'un membre titulaire et d'un suppléant pour chaque commune adhérente.

Cette commission aura pour objet de dresser le constat de l'état d'accessibilité de toute la chaîne du déplacement : voirie, espaces publics, cadre bâti et transports. Elle devra également :

- recenser l'offre de logements accessibles, adaptables ou adaptés (AAA) aux personnes handicapées ;
- présenter un rapport annuel à l'organe délibérant et faire état de toute proposition d'amélioration de l'accessibilité de l'existant ;
- transmettre ce rapport au Préfet de Département, au Président du Conseil Général et au Conseil Consultatif des Personnes Handicapées (C.D.C.P.H.).

Les coordonnées des membres qui siégeront à cette commission ont été réceptionnées le 02/12/2008. Il est proposé de valider la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité. Compte tenu de l'accord des membres du Conseil pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour, M. FRITSCH cède la parole au Président pour la procédure de vote.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, son objet et sa composition des membres suivants :

AMMERSCHWHIR	Jean-Marie	FRITSCH	fritsch.jean-marie@wanadoo.fr
	André	THOMANN	andre.thomann@laposte.net
FRELAND	Michel	BATOT	batotmichel@aol.com
	Martine	THOMANN	thomann.ma@orange.fr
KATZENTHAL	Isabelle	DOMSKI	isabelle.domski@wanadoo.fr
	Nicole	TISSERAND	nicole-tisserand@wanadoo.fr
KAYSERSBERG	Sylvie	HOOG	sylvie.hoog@2ad.fr
	Jean-Marc	GOERG	jmgorange@orange.fr

KIENTZHEIM	Isabelle	SALVI	-
	Roland	ZETTL	-
LABAROCHE	Gérard	GRIMONT	peinturegrimont@voila.fr
	Dominique	KLINKLIN	dom.al.lab@wanadoo.fr
LAPOUTROIE	Jacky	FUNK	jacky.funk@wanadoo.fr
	Christian	DIDIERJEAN	christian.didierjean@wanadoo.fr
LE BONHOMME	Florent	PETITDEMANGE	florentpetitdemange@orange.fr
	Roger	BLEU	roger.bleu@orange.fr
ORBÉY	Marc	STEHLE	marc.stehle@orange.fr
	Serge	BIANCHI	-
SIGOLSHEIM	Agnès	GSCHAEDLER	agnes.c.design@hotmail.fr
	Agnès	MARCINEK	georges.marcinek@wanadoo.fr

C. Contrat CEJ : signature du volet « Jeunesse » (Point 3.2.2)

Cf. annexe 1

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg s'est engagée avec la CAF du Haut-Rhin dans la réalisation d'une politique Petite Enfance et Jeunesse, par le biais d'un Contrat Enfance et d'un Contrat Temps Libres, signés en 2002.

Le Contrat Enfance est arrivé à échéance au 31 décembre 2006 et nous avons procédé à son renouvellement sous la forme d'un « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ) en janvier 2007, qui comprend 2 volets distincts : le volet « Enfance » et le volet « Jeunesse ».

Les actions émergeant au Contrat Enfance ont été intégrées dans le CEJ – volet Enfance, selon les règles définies par la réglementation nationale.

Le Contrat Temps Libres arrivant à échéance au 31 décembre 2007, il est proposé au Conseil de Communauté d'intégrer le volet Jeunesse au CEJ, déjà signé par voie d'avenant et qui ne portera que sur les actions inscrites au tableau financier (cf. annexe).

Les sommes inscrites au tableau financier constituent le plafond d'intervention de la CAF « sous réserve du maintien de l'offre existante » et du respect des taux d'occupation contractuels (60% pour les structures périscolaires).

Le Contrat Enfance Jeunesse, à conclure entre la CCVK et la CAF du Haut-Rhin, sera finalisé avant le 31 décembre 2008, et aura, pour les actions émergeant au contrat arrivé à échéance, un effet rétroactif au 1er janvier 2008.

Ce point nécessite une délibération c'est pourquoi M. FRITSCH cède la parole à M. BLEU.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- **d'approuver** l'intégration du volet « Jeunesse » au Contrat Enfance Jeunesse ;
- **de dire que** le volet « Jeunesse » ne portera que sur les actions inscrites au tableau financier ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

D. DSP Petite Enfance : avenant financier à la convention (Point 3.2.3)

Suite à la démission d'un agent de la CCVK mis à disposition de l'Association « Les Enfants de la Vallée », il y a lieu de modifier le montant de la participation de la CCVK au budget du délégataire (sujétion de Service Public) comme suit :

	Dépenses CCVK 2008	Figurant au contrat initial 2009	Avenant 2009
Mise à disposition de personnel	132 706,00 €	155 575,00 €	120 000,00 €
Participation CCVK pour SP	449 148,00 €	475 476,00 €	500 476,00 €
TOTAL	581 854,00 €	631 051,00 €	620 476,00 €

Par ailleurs la convention de DSP Petite Enfance prévoit une renégociation du montant de la participation pour sujétion de Service Public pour les 2 dernières années du contrat : 2010 et 2011.

	Avenant 2010	Avenant 2011
Mise à disposition de personnel	125 000,00 €	131 250,00 €
Participation CCVK pour SP	596 906,00 €	665 054,00 €
TOTAL	721 906,00 €	796 304,00 €

Les augmentations sont essentiellement liées au retour de l'ensemble des personnels en congé parental (non remplacés), de l'application de la Convention Collective et de la fin des aides Emploi-jeunes.

Mme GRASS quitte la salle.

M. BLEU fait procéder au vote.

Le Conseil de Communauté valide, à l'unanimité des membres présents, l'avenant financier à la convention DSP Petite Enfance.

M. FRITSCH poursuit le compte-rendu.

Mme GRASS réintègre la séance.

E. Divers

- **Médiathèque - Augmentation du tarif d'abonnement « Livres adultes » et étendue des tarifs réduits aux bénéficiaires des minima sociaux** (Point 3.2.4)

TARIFS	Abonn. livres	Livres réduit	Abonn. Média	Média. réduit
2000	50/60F	25/30F	190/200F	175/180F
2002	8/10 €	4/5 €	29/31 €	15/18 €
2004	8 €	5 €	30 €	15 €
2009	10 €	5 €	30 €	15 €

Proposition de la commission : augmenter de 8 à 10€ le tarif des abonnements "livres adultes" et étendre les tarifs réduits aux bénéficiaires des minima sociaux.

M. BLEU fait procéder au vote.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le tarif de 10 € pour les abonnements « livres adultes » et **étend** les tarifs réduits aux bénéficiaires des minima sociaux.

➤ **Plan de prévention et d'éducation nutritionnelle :** Proposition d'intégrer d'éventuelles manifestations de promotion de la santé dans les manifestations éligibles aux aides de la CCVK.

Rédaction d'un article de sensibilisation des habitants à diffuser dans les bulletins communaux et intercommunal.

M. BLEU poursuit l'Ordre du Jour du Conseil de Communauté.

4. Administration Générale

- 4.1 Action sociale de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg : validation du contour de l'action sociale et de la gestion par l'association «œuvres sociales du personnel de la CCVK et du SMALB »

L'action sociale existe au sein de notre structure depuis 1968, année de création de l'amicale de la Ville de Kaysersberg et du SIVOM.

En 1985, il y a eu scission des amicales et création de l'amicale du SIVOM de la Vallée de la Weiss.

En 2008, l'amicale intègre le personnel du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB).

La loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique vient préciser les contours de l'action sociale :

« L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles »

Les prestations octroyées aux agents par l'Association « les œuvres sociales du personnel de la CCVK et du SMALB », s'inscrivent dans ce contexte ».

Il s'agit, comme le prévoit l'article 70 de la loi du 19/2/2007 relative à la FPT, de faire valider par le Conseil de Communauté, le contour de l'action sociale et ses modalités de mise en œuvre.

En effet, chaque année, le Conseil de Communauté vote l'attribution d'une subvention à l'association qui se charge de la mise en œuvre des actions sans que le l'organe délibérant n'ait préalablement déterminé le type d'action qu'il entend mettre en œuvre.

En préalable il est à noter que les agents retraités font partie de l'association, mais ne bénéficient pas de toutes les prestations.

L'action sociale s'adresse à tous les agents permanents des deux structures ainsi qu'aux remplaçants, au delà d'un an de présence.

Le Conseil est invité à demander à l'association de réaliser pour elle ces actions et de modifier éventuellement ses statuts en conséquence. Elle demande aussi de ne pas conditionner l'accès aux prestations sociales à une cotisation, cependant une demande de participation est souhaitable et fait partie des contreparties qui peuvent être demandées pour l'attribution de prestations.

En outre, l'association est libre d'organiser des manifestations permettant une rentrée d'argent.

Pour réaliser la mise en œuvre, le Conseil devra décider de continuer à verser une subvention annuelle qui est d'un montant de 675 euros par agent en activité, aujourd'hui. Un montant figé de 5 000 euros prélevé sur le montant annuel de la subvention versée par la CCVK sera affecté pour l'attribution des tickets service aux retraités.

Une convention devra être établie pour formaliser la relation financière entre la CCVK et l'association ; le montant total de la subvention dépassant 23 000 euros.

Le montant de la subvention pourra être revu annuellement ; un avenant financier sera alors établi.

Le Conseil devra se prononcer sur l'autorisation de signature de la convention par le Président.

Le Conseil de Communauté :

- **valide** les actions suivantes, dans le cadre de la mise en œuvre de son action sociale :
- attribution de tickets restaurant (12 carnets maximum par an, d'une valeur de 80 euros) à tous les agents (permanents et remplaçants au delà d'un an) de la CCVK et du SMALB. L'attribution est conditionnée par la présence de l'agent et proportionnelle au temps de travail. Une présence d'un mois minimum est requise pour bénéficier de cet avantage. Une contrepartie de la moitié de la valeur est demandée aux agents.
- attribution de primes de service dans les conditions suivantes :
 - 20 ans de service à la CCVK 700 €
 - 30 ans de service à la CCVK : 1 000 €
 - 35 ans de service à la CCVK : 1 200 €
- affiliation à un organisme permettant de bénéficier d'avantages pour des sorties culturelles ou sportives (type carte CEZAM)
- attribution d'une prime de 203 euros par événement pour les cas suivants : naissance, mariage, pacs, décès de l'agent.
- 30 euros de participation par bénéficiaire de l'association pour l'inscription à une activité à la Médiathèque, au Centre Nautique, au Golf ou au ski au Lac Blanc
- participation à la MUTEX,
- arbre de Noël pour les enfants des agents de moins de 14 ans
- gratuité de l'Espace Nautique pour les enfants des agents de moins de 16 ans
- organisation de sorties à vocation culturelle sportive ou ludique
- prêt aux agents en difficulté financière.
- attribution aux retraités de tickets service distribués en fonction du nombre d'années d'ancienneté (dans une enveloppe de 5000 € maximum)
- attribution d'un chèque cadeau de 150 euros lors d'un départ en retraite

- **valide** la mise en œuvre des actions par l'association « les œuvres sociales du personnel de la CCVK et du SMALB »,
- **confirme** l'octroi d'une subvention annuelle fixée lors du vote du budget permettant à l'association de réaliser cette mise en œuvre.
- **décide** qu'une convention devra être établie pour formaliser la relation financière entre la CCVK et l'association,
- **autorise** le Président ou son représentant à signer cette convention établissant la relation financière entre la CCVK et l'association.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

4.2 Conventions relatives à l'envoi dématérialisé de documents à la Trésorerie :

- États de paye (Cf. annexe 2)
- Délibérations et arrêtés, pièces justificatives de dépenses et recettes (Cf. annexe 3)
- Pièces de passation des marchés publics (Cf. annexe 4)
- Factures et pièces d'exécution des marchés publics (Cf. annexe 5)

Les présentes conventions s'inscrivent dans le cadre des principes énoncés dans la Charte nationale partenariale relative à la dématérialisation dans le secteur public local.

La Charte nationale partenariale et son cadre national d'acceptation portent sur la dématérialisation des documents « papiers » échangés entre les trois acteurs de la chaîne comptable et financière que sont l'ordonnateur, le comptable du Trésor et la Chambre Régionale des Comptes.

Ces différentes conventions se combinent toutes entre elles.

La Communauté de Communes observe, depuis quelques années maintenant, une politique de lutte pour préserver notre environnement et c'est pourquoi nous privilégions, entre autres, les envois de documents par biais électronique. De plus, ce projet s'inscrit dans une logique de modernisation de l'administration et, à terme, d'économies pour la collectivité.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** les termes des conventions relatives à la dématérialisation des « États de paye », des « délibérations et arrêtés, pièces justificatives de dépenses et recettes », des « pièces de passation des marchés publics » et des « factures et pièces d'exécution des marchés publics »
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

4.3 Délégation au Président : Encaissement des indemnités de sinistres

Par délibération en date du 11 avril 2008, le Conseil de Communauté a donné, conformément aux articles L.2122-22 et 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégations au Président pour les points suivants :

- Les ouvertures de crédit de trésorerie
- La gestion des emprunts
- Les opérations de placement

- Les marchés et avenants
- La signature de conventions de stage
- La signature des conventions de mise à disposition de locaux
- L'acceptation de dons ou de legs
- Les créations de régies d'avances et de recettes
- Les actions en justice au nom de la CCVK

Afin de permettre une gestion plus souple de l'administration de la Communauté de Communes, il est proposé au Conseil d'étendre les délégations du Président pour l'encaissement des indemnités de sinistres.

Le Président devra obligatoirement rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion de celui-ci.

Le Conseil de Communauté :

- **donne** délégation au Président en matière d'encaissement des indemnités de sinistres.
- **dit que** le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion de Conseil Communautaire.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

4.4 Itinéraire Cyclable Kientzheim - Kaysersberg : acquisition d'une parcelle de vignes à la SAFER

Dans le cadre des projets d'itinéraires cyclables inscrits au Schéma Départemental, il appartient à la CCVK d'acquiescer le foncier afin de permettre l'aménagement des tronçons situés hors agglomérations. Pour l'itinéraire reliant Kientzheim à Kaysersberg, la SAFER met en vente deux parcelles de vignes au lieu-dit Wolfleben à Kientzheim. La CCVK aurait l'opportunité d'acquiescer l'une de ces parcelles afin d'y aménager l'itinéraire cyclable entre l'Intermarché et la RD.28.

Il s'agit des parcelles cadastrées section 13 à Kientzheim :

- n°99, d'une superficie de 19,99 ares
- n°46, d'une superficie de 8,87 ares

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** la candidature de la CCVK à l'acquisition auprès de la SAFER de la parcelle cadastrée à Kientzheim section 13 – n° 99 ou de la parcelle section 13 – n°46, afin d'aménager l'itinéraire cyclable Kientzheim - Kaysersberg inscrit au schéma départemental ;
- **autorise** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires auprès de la SAFER.

Décisions prises par 23 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. SPEITEL).

5. Finances

5.1 Acceptation du fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque

Conformément aux décisions prises lors de la CLETCP du 26 avril 2007, validées par les conseils municipaux des communes adhérentes (notamment par la délibération du Conseil Municipal de la

commune de Kaysersberg en date du 7 septembre 2007), il a été convenu que la commune de Kaysersberg contribuerait aux dépenses des travaux de rénovation du bâtiment de la Médiathèque à hauteur de 50%, par le versement d'un fonds de concours.

En 2008, des travaux ont été réalisés concernant la pose de 3 portes : 2 « antipaniques » et 1 de sortie au sous-sol, pour un montant de 4 094,84 € HT.

La commune de Kaysersberg a décidé de verser un fonds de concours d'un montant de 2047,20 € qu'il est nécessaire d'accepter par décision du Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité des membres présents, le versement du fonds de concours d'un montant de 2 047,20 €, représentant 50 % des travaux réalisés à la Médiathèque en 2008.

5.2 Décisions Modificatives aux budgets AG et Assainissement Vignoble

BUDGET AG

BUDGET ADMINISTRATION GENERALE	ARTICLE/FONCTION /OPERATION	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Valorisation des salaires des bûcherons	64131/830				25 000,00 €
	7474/830			25 000,00 €	
TOTAL		- €	- €	25 000,00 €	25 000,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT VIGNOBLE

BUDGET ASSAINISSEMENT VIGNOBLE	ARTICLE/ OPERATION	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Raccordement des communes à la station d'épuration de Colmar	2318/248		18 000,00 €		
	1314/248	13 000,00 €			
	1641/248	5 000,00 €			
TOTAL		18 000,00 €	18 000,00 €	- €	- €

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, les Décisions Modificatives telles que présentées ci-dessus.

5.3 Convention pour l'accession sociale à la propriété dans le cadre du PASS'FONCIER

Le Département du Haut-Rhin s'engage pour le Pass-Foncier. Il sera dans un premier temps limité à l'habitat individuel et dont le coût global maxi a été fixé à 260 000 € par opération.

Il est ouvert à tous les ménages qui répondent aux 3 conditions suivantes :

- Être primo accédant de sa résidence principale ;
- Respecter les conditions de ressources du prêt social de location-accession (PSLA) ;
- Bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités territoriales du lieu d'implantation du logement.

Ce dispositif permet aujourd'hui de financer les opérations de construction de maisons individuelles ou en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA). Il devrait être étendu en 2009 au logement collectif. Il concernera les territoires des EPCI ou des communes.

Le Département prendra en charge le financement initial à 100% (3000 ou 4000 euros par dossier) de la part des collectivités locales. La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg reversant annuellement au Département sa quotat-part (50 %) sur les bases des financements intervenus sur son territoire, qu'elle pourra demander aux communes. Un projet de convention entre le Département et les EPCI a été établi.

Dans le cadre de notre compétence « Logement social », la CCVK souhaite adhérer à ce dispositif.

Le Conseil de Communauté :

- **autorise** le Président à signer la convention pour l'accès social à la propriété dans le cadre du Pass-Foncier, avec le Département du Haut-Rhin ;
- **dit que** les communes financeront les 50 % restant.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

6. Assainissement

6.1 Annulation de la décision du 02/10/2008 portant sur l'approbation de l'avenant au marché « Travaux d'assainissement sur chemin de l'Altenbach à Lapoutroie » passé avec la sté OLRV

Le Conseil de Communauté du 2 octobre dernier a approuvé un avenant d'un montant de 13 615,58 € HT au marché de travaux d'assainissement Chemin de l'Altenbach à Lapoutroie, pour le compte de l'entreprise Olry Arkedia.

Cet avenant avait pour origine la modification du tracé du réseau d'eaux pluviales.

Entre temps, des travaux programmés initialement dans le marché ont été de moindre importance que prévu, en particulier pour la réfection de voirie. Ces moins values compensent la plus value liée à la modification du réseau d'eaux pluviales.

C'est pourquoi, je vous propose d'annuler l'avenant du 2 octobre 2008 précédemment cité.

Le Conseil de Communauté annule, à l'unanimité des membres présents, la décision du 2 octobre 2008 approuvant l'avenant au marché « Travaux d'assainissement sur chemin de l'Altenbach à Lapoutroie » passé avec la sté OLRV

6.2 Contrat pluriannuel « assainissement Montagne » avec l'Agence de l'Eau
(Cf. annexe 6)

Par délibération du 8 juillet 2005, la Communauté de Communes a décidé d'un programme de travaux sur les réseaux d'assainissement communaux, comprenant des travaux d'extension de collecte et des travaux d'élimination des eaux claires parasites.

Aux vues des études d'avant projet et des opérations déjà réalisées, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Département du Haut Rhin proposent l'élaboration d'un contrat portant sur les travaux d'extension de collecte concrétisés et ayant fait l'objet d'un accord préalable de démarrage anticipé par l'Agence de l'Eau.

Les travaux de réduction des eaux claires parasites feront l'objet d'un contrat ultérieur, qui sera établi aux vues des études d'avant projet définitives.

Le Conseil de Communauté :

- **accepte** les termes du contrat pluriannuel d'assainissement n°1829 ;
- **autorise** le Président à signer ce contrat ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de celui-ci.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

6.3 Assainissement AKKS - Avenant au marché de construction du bassin de stockage vendanges

Il est proposé d'établir un avenant au marché de « construction du bassin de stockage des effluents vendanges à Sigolsheim » passé avec le groupement Olry/Berest. Le montant initial de ce marché est de 1 110 068,62 euros HT.

Les raisons de cet avenant sont les suivantes :

➤ **Travaux supplémentaires :**

- compteur D50 sur réseau d'alimentation eau industrielle puits de pompage
- pose de canalisation DN400 au lieu de la canalisation DN 300 entre l'ancien et le nouveau DO en entrée (34 ml)
- échelle à crinoline coté Weiss pour accès aux augets et électrovannes de remplissage
- portail supplémentaire pour accès à l'arrière des bassins (coté est)
- regard béton DN1000
- évacuation des déblais initialement prévus en remblais sur site, le remblai étant abandonné pour répondre aux exigences de la MISE (zone inondable).

Coût total : 16 792 euros HT

➤ **Offre pour supervision des sites d'assainissement :** supervision pour les 2 sites AKKS (bassin et poste de relèvement), avec liaison radio entre les 2 pour commande simple entre les 2 automates, acquisition des données sur poste existant à la CCVK et accès internet en temps réel.

Pas de commande à distance possible.

Coût : 9 500 euros HT

➤ **Travaux en moins :** Mise à disposition d'un préleveur automatique par la CCVK (ancien préleveur de la STEP)

Moins value : 5 600 euros HT

Le montant de l'avenant s'élève donc à 20 692 euros HT (soit 1,8 % du marché initial).

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** l'établissement de l'avenant au marché de « construction du bassin de stockage vendanges » passé avec le groupement OLR/BEREST pour un montant de 20 692 euros HT, soit 24 747,63 euros TTC ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Décisions prises par 23 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Michel FRITSCH).

7. Personnel

7.1 Rémunération à M. JACECZKO - stagiaire assainissement

Afin d'établir une étude de caractérisation et de gestion des matières de vidange de fosses des assainissements « non collectif », un stage de 2,5 mois a été proposé à M. Samuel JACECZKO.

Compte tenu de l'investissement demandé à M. JACECZKO, il est proposé au Conseil de lui verser une indemnité de stage mensuelle de 350 € et de rembourser les frais de déplacements dans le cadre de sa mission, selon les règles applicables aux agents de droit public.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- **de verser** à M. Samuel JACECZKO, une indemnité de stage mensuelle de 350 € pour les périodes du 6 au 10 octobre 2008 et du 3 au 23 décembre 2008 ;
- **de rembourser** les frais de déplacements dans le cadre de sa mission selon les règles applicables aux agents de droit public ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7.2 Création d'un poste de puéricultrice cadre de santé supérieure et suppression du poste de puéricultrice cadre de santé

Suite à la réussite d'un de nos agents à un examen professionnel, il est proposé de créer un poste de puéricultrice cadre de santé supérieure et de supprimer son ancien poste, à savoir, un poste de puéricultrice cadre de santé.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la création du poste de puéricultrice cadre de santé supérieure et la suppression du poste de puéricultrice cadre de santé, à compter du 1^{er} janvier 2009.

8. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

8.1 Marchés et avenants :

- Liste des MAPA conclus

N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CP	RESPONSABLE
A0017	Acquisition d'un serveur de communication PABX	20/10/2008	12 000,00	CLEMESSY Télécommunications	68069	Pascal SENN
A0019	Souscription de contrats d'assurances					Nathalie REGIN
	Lot n°1 dommages aux biens et risques annexes - option n°1 franchise de 500€	03/11/2008	5 925,81	SMACL Assurances	79031	
	Lot n°2 responsabilité civile et risques annexes - option de base avec option n°1 protection juridique et option n°2 auto collaborateurs	03/11/2008	4 349,90	SMACL Assurances	79031	
	Lot n°3 protection juridique du personnel et des élus	03/11/2008	392,84	SMACL Assurances	79031	

- Avenant au marché « Contrôles des réseaux » passé avec la sté CRISCO

Dans le cadre des travaux d'assainissement Chemin de l'Altenbach à Lapoutroie relatif aux contrôles réseaux, un marché a été passé avec la société CRISCO le 12 septembre 2008 pour un montant de 3 365 € HT.

La société SATER a absorbé par voie de fusion/absorption la société CRISCO, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Afin de prendre en compte ce changement, un avenant a été conclu avec la société SATER.

Cet avenant avait pour seul objet le changement de dénomination et de RIB.

9. Informations et divers

9.1 CR du Groupe de Travail Mobilité : Étude sur les déplacements et la mobilité - rendu de l'étude et propositions d'actions

Par délibération du 1^{er} février 2008 et dans le cadre du programme 2008 de développement local, le Conseil de Communauté a décidé de réaliser une étude globale sur les déplacements et la mobilité dans la Vallée de Kaysersberg.

Rappel des objectifs de l'étude : proposer des solutions pour :

- l'accessibilité aux équipements et services de proximité, pour tous les habitants
- l'accessibilité des équipements et infrastructures touristiques de la vallée (notamment au départ des gares TGV de Colmar et St-Dié)
- l'optimisation des flux de personnes et de marchandises,
- la réduction des nuisances et des pollutions,
- la promotion des modes de transports doux et respectueux de l'environnement,

Prestataires : bureaux d'étude ITEM (Besançon) et AGATE (Saverne)

Montant : 27.000 € TTC subventionné à + 65% (Département + État)

Comité de Pilotage de l'étude :

- Groupe de Travail Mobilité de la CCVK
- Représentants du Département du Haut-Rhin, de la Région Alsace, du PNRBV, de l'ADEME, de la TRACE, de l'Office de Tourisme, de l'Association d'Aide aux Personnes âgées, du COSTAV, ...
- Représentants de PAULI Autocars et de KUNEGEL

Le Comité de Pilotage s'est réuni à 4 reprises depuis le mois de juin pour suivre et travailler sur l'ensemble de l'étude.

5 ateliers de travail associant membres du Comité de Pilotage, élus locaux, partenaires et socioprofessionnels ont également eu lieu.

L'étude est actuellement en voie d'achèvement, le rapport définitif devrait nous parvenir pour la mi-décembre.

3 grands enjeux ont été dégagés :

ENJEU 1 : Offrir une vraie place aux modes doux dans la vallée

ENJEU 2 : Proposer une offre de transports collectifs compétitive pour assurer des déplacements équitables de toute la population

ENJEU 3 : Améliorer la sécurité des déplacements, « agir sur les aménagements, agir sur les comportements ».

Pour répondre à ces différents enjeux, près d'une vingtaine de propositions d'actions a été faite.

Le plan d'actions proposé s'articule autour de mesures portant sur :

- le réseau viaire et le stationnement ;
- les transports collectifs ;
- les modes doux
- des actions transversales et annexes

Exemple de mesures proposées :

- Mettre en place un réel partage de la voirie en centre-bourgs : aménagement de plateaux piétons ; mise en place de zones 30, etc. (par exemple, aux abords de toutes les écoles ou des commerces) ;
- Proposer des réglementations de stationnement adaptées et cohérentes (car trop de stationnement illicite !) ;
- Étudier le développement d'une desserte cadencée en site propre vers Colmar : pour offrir une ligne performante et une alternative crédible face à l'automobile ;
- Rationnaliser et améliorer l'offre de transports collectifs départementaux (modifier les horaires, étendre l'offre, améliorer la vitesse commerciale, meilleure communication, ...) ;
- Expérimenter un Transport A la Demande le plus souple possible, similaire à une offre de taxi, permettant la desserte des pôles d'équipements et le rabattement vers les lignes régulières ;
- Créer un véritable réseau cyclable structurant communautaire privilégiant les déplacements quotidiens à la logique de loisirs ;
- Améliorer les cheminements piétonniers à l'intérieur des communes en prenant en compte l'accessibilité
- Accompagner les entreprises à la mise en place de PDE (Plan de Déplacements des Employés)

Il appartient désormais au Groupe de Travail :

- de préciser, pour chaque action, le rôle de la CCVK (maitrise d'ouvrage, animation, concertation, etc.)
- de prioriser les différentes actions,
- pour proposer au Conseil Communautaire un programme pluriannuel à financer et engager.

9.2 Renoncement à l'organisation d'une cérémonie de vœux

Nous (Président et les Vice-présidents) avons choisi de renoncer à l'édition de la traditionnelle carte de vœux de la CCVK ainsi qu'à l'organisation de la réception du nouvel an.

Ce choix a été fait pour marquer **symboliquement** l'engagement environnemental de la CCVK :

- En n'éditant pas la carte de vœux, nous consommerons moins de papier, d'encre et de CO² pour son transport...
- En n'organisant pas de réception, beaucoup de CO² issu du déplacement des nombreux invités sera économisé

Je remercie par avance l'ensemble des partenaires politiques et techniques de la CCVK et souhaite ardemment que notre collaboration se poursuive et se renforce en 2009.

9.3 Conseils de Communauté - Calendrier 2009

Veuillez prendre note des dates suivantes :

19/02/2009 : Débat d'Orientation Budgétaire 2008

19/03/2009 : Vote des Budgets

04/06/2009 : Conseil de Communauté

24/09/2009 : Conseil de Communauté

03/12/2009 : Conseil de Communauté

L'ordre du jour étant épuisé, le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

M. PERRIN souhaite faire un point sur le trafic des poids lourds au Col du Bonhomme. Il n'y a pas d'amélioration notable depuis l'ouverture du tunnel.

M. BLEU explique que la meilleure solution pour diminuer le trafic au Col serait de réduire le tarif du passage du tunnel de Ste Marie-aux-Mines. Les transporteurs, quant à eux, pensent qu'un prix de 30 euros serait raisonnable. Cependant, l'État s'est engagé à combler le déficit et n'est donc pas forcément favorable à une diminution du tarif.

Aucun autre Délégué ne souhaitant s'exprimer, le Président clôture la séance.

Fin de la séance : 20h15